



CRÉER UN STATUT DE BAILLEUR PRIVÉ CONVENTIONNÉ

La proposition

Créer un statut de bailleur privé conventionné pour les investisseurs individuels dans le neuf. Ces derniers seraient considérés comme des acteurs économiques à part entière et pourraient bénéficier d'un amortissement de leur bien à condition de le louer pendant au moins 9 ans à loyer raisonnable.

Objectif de la mesure

Proposer une alternative aux bailleurs en leur offrant le choix entre la réduction d'impôts du dispositif Pinel et le statut fiscal de bailleur privé conventionné.

Qui cela concerne

Les ménages locataires à faibles revenus disposant de 2.000 euros à 2.500 euros de revenus mensuels.

Impact envisagé

La construction de 3.000 logements locatifs supplémentaires par an.

Pour rappel

Les bailleurs individuels produisent un « service de logement » utile à la collectivité et à l'intérêt général. À ce titre, ils devraient pouvoir bénéficier d'un système d'amortissement de leur investissement, comme les entreprises : les dispositifs Périssol et Besson relevaient de ce mécanisme. Pour l'État, ce dispositif permettrait d'étaler la dépense au-delà de 9 ans.